

Guide de lecture du document

Ce document constitue le Tome 2 de l'Agenda 21 de la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez ; le **Tome 1 étant constitué de l'Etat des lieux-Diagnostic partagé**. Ce tome 2 est organisé en 5 parties qui reprennent les thématiques « moteur de développement durable » pour le Pays de Douarnenez telles qu'identifiées par le diagnostic partagé.

Ces **5 parties sont rappelées par des onglets couleurs** dans la marge du document. Les fiches actions sont numérotées de 1 à 38 dans cet onglet et selon leur numéro de référence reprenant leur partie et leur axe. Ainsi la fiche action n°1.2.3, « Associer les jeunes au projet d'Agenda 21 », est située dans la première partie « Humain », dans l'axe « placer les habitants au centre du projet de territoire » dont elle est la troisième action.

Chaque partie dispose de son propre sommaire qui reprend les grands axes stratégiques correspondant à chacune des parties et les intitulés des Fiches-action de chaque axe.

Chaque Fiche-Actions comprend 2 pages :

- Au recto :
 - le descriptif des actions
 - la liste de Fiches-actions liées et leur n° de référence
 - les Acteurs concernés en interne et les Partenaires
 - la Contribution aux 5 finalités du développement durable (voir ci-dessous)
 - 5 pictogrammes reprenant les finalités du développement durable de couleur +/- intense selon que les actions de la fiche répondent +/- à chacune des finalités.

- Au verso :
 - le calendrier
 - les indicateurs de suivi et les résultats attendus
 - les coûts estimatifs et le financement

La Contribution aux 5 finalités du développement durable :



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Chaque symbole correspond à l'une des 5 finalités du développement durable, rappelées par des mots clés, dans l'ordre :

- **Climat** : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- **Biodiversité** : la conservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- **Solidarité** : la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- **Epanouissement** : l'épanouissement de tous les êtres humains,
- **Responsabilité** : une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Dans cet exemple, les actions de la Fiche correspondante répondent aux 3ème et 4ème finalités du DD qui sont surlignés.

1ère PARTIE

UN NOUVEAU DEVELOPPEMENT AUTOUR DE L'HUMAIN

Développer le sentiment d'appartenance au territoire 17

Informers les habitants des projets et réalisations de la Communauté de Communes 19

Renforcer le rapprochement et la mutualisation entre les communes 21

Favoriser les initiatives qui permettent le lien et l'envie de vivre ensemble 23

Placer les habitants au centre du projet de territoire 25

Connaître les besoins de la population 27

Faire remonter les retours d'expériences existants sur le territoire 29

Associer les jeunes au projet d'Agenda 21 31

Renforcer la place des jeunes dans nos communes 33



Développer le sentiment d'appartenance au territoire

Contexte et enjeux

La France compte plus de 36.700 communes qui représentent 40% de l'ensemble des communes de l'Union Européenne à 27. Cet héritage historique a été conservé car les français sont très attachés à l'identité communale. Cependant, pour répondre aux problèmes de gestion que rencontrent la plupart des élus communaux, les lois du 6 février 1992 puis du 12 juillet 1999, dite loi Chevènement, ont renforcé et simplifié la coopération entre les communes. Il s'agit notamment de créer un maillage de territoire qui permette de répondre aux défis qui se posent au pays en matière d'aménagement du territoire, qu'il s'agisse des problèmes liés au développement urbain ou à la dévitalisation des espaces ruraux.

L'intercommunalité leur permet ainsi de se regrouper au sein d'un établissement public pour assurer certaines prestations (collecte des déchets ménagers, assainissement, transports urbains...), ou pour élaborer ensemble les projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme.

Localement

La Communauté de Communes du Pays de Douarnenez a ainsi été créée en décembre 1993 en regroupant 4 communes, Douarnenez, Poullan sur Mer, Pouldergat et Le Juch, avant que Kerlaz ne la rejoigne en 1996.

Les compétences transférées par les Communes à la Communauté de Communes sont les suivantes :

- ✓ aménagement de l'espace,
- ✓ développement économique,
- ✓ protection et mise en valeur de l'environnement (collecte et le traitement des déchets ménagers et commerciaux, assainissement non collectif, contrat territorial de la baie de Douarnenez),
- ✓ participation à la vie des communes et des habitants,
- ✓ action sociale et solidarité,
- ✓ politique de logement et du cadre de vie,
- ✓ création, aménagement et extension de la voirie,
- ✓ technologie de l'information et de la communication.

La notion d'intercommunalité est mal connue des habitants du territoire. Il existe notamment une confusion entre les compétences portées par la Communauté de Communes et ses Communes membres. De fait, le territoire est perçu avant tout à son échelon communal tout comme la notion d'appartenance géographique.

Les équipements et/ou services publics ne sont pas suffisamment développés et présentés dans le sens de cette intercommunalité qui ne demande qu'à s'affirmer dans un souci de partage, d'économie de moyen et d'échelle et surtout de « mieux vivre ensemble ».

Objectifs

Informers les habitants de la CCDz des projets et réalisations (objectif prioritaire n°1)

Renforcer le rapprochement et la mutualisation entre les communes (objectif prioritaire n°3)

Favoriser les initiatives qui permettent le lien et l'envie de vivre ensemble (objectif prioritaire n°4)

Fiches-actions

1 – Informers les habitants des projets et réalisations de la Communauté de Communes

1a – Expliquer les compétences de la Communauté de Communes et l'articulation avec les différents programmes à l'échelle du territoire et communiquer sur le projet communautaire

1b – Informers régulièrement les habitants de la Communauté de Communes des actions et réalisations en cours

2 – Renforcer le rapprochement et la mutualisation entre les communes

2a – Décentraliser les actions culturelles et sportives

2b – Coordonner l'utilisation des salles et le prêt de matériel

3– Favoriser les initiatives qui permettent le lien et l'envie de vivre ensemble

3a – Créer des temps de rencontre et d'échange lors de forums des associations

3b – Soutenir les réseaux d'échange de savoirs existants dans leurs actions et leur donner plus de visibilité

3c – Accompagner la création d'une structure solidaire communautaire (jardins, restaurant,...) qui s'appuie notamment sur les échanges intergénérationnels

Développer le sentiment d'appartenance au territoire

Informer les habitants des projets et réalisations de la Communauté de Communes

Actions

1a – Expliquer les compétences de la Communauté de Communes et l'articulation avec les différents programmes à l'échelle du territoire et communiquer sur le projet communautaire

1b – Informer régulièrement les habitants de la Communauté de Communes des actions et réalisations en cours

La Communauté de Communes souhaite communiquer plus largement et régulièrement sur son action. Les moyens de communication retenus sont de plusieurs natures :

- publication d'un bulletin communautaire tous les 3 à 4 mois qui sera distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres du territoire,
- mise en ligne du site internet de la Communauté de Communes début 2011,
- renforcement des relations avec la presse pour une couverture plus régulière des actions portées par la Communauté de Communes et un rappel régulier de son rôle et de ses compétences.

Fiches actions liées

231. Communiquer sur le « bien vivre » en Pays de Douarnenez

431. Mieux faire connaître le Pays de Douarnenez

513. Mieux travailler ensemble

Acteurs

Porteur de projet : CCDz

Élu référent : Soisik Dijon

Service référent: communication

Partenaires

- Presse média au sens large

Contribution au développement durable

Meilleure compréhension du rôle et des actions de la CCDz par les parties prenantes



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Développer le sentiment d'appartenance au territoire

Calendrier

2011	2012	2013
recrutement d'un chargé de mission communication création du groupe projet « bulletin communautaire », définition de la ligne éditoriale et de la charte graphique, préparation du premier numéro, définition du mode de diffusion	publication de 3 numéros	publication de 3 numéros
validation et mise en ligne du site internet	mise à jour régulière	mise à jour régulière et évolution de l'architecture en fonction des besoins et de l'usage qui en est fait
identification des relais média (presse, radio, TV) et de leur sollicitation en fonction de la nature des événements à couvrir		

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Nombre annuel de numéros diffusés	3	3
Taux de couverture de la population	60%	90%
Nombre de visites du site internet (nombre visiteurs/mois)	1000	2500

Coûts estimatifs

Poste de chargé de communication : 27 000€ /an

Un bulletin communautaire au format 4 pages/8000 exemplaires : 12000€

Financement

CCDZ

Développer le sentiment d'appartenance au territoire

Renforcer le rapprochement et la mutualisation entre les communes

Actions

2a – Décentraliser les actions culturelles et sportives

- Valoriser les actions qui se déroulent dans les communes et utiliser les équipements disponibles dans les différentes communes. Accompagner les projets favorisant la diffusion culturelle et sportive.
- Coordonner l'offre culturelle et sportive annuelle pour maintenir une dynamique annuelle et mieux utiliser les équipements disponibles. Développer un agenda des événements sur l'ensemble du territoire en utilisant un portail internet communautaire.

2b – Coordonner l'utilisation des salles et le prêt de matériel

- Réunion de lancement de l'action pour approfondir la définition de son fonctionnement (création et animation d'un outil commun).
- Inventorier le matériel existant sur les communes, sur les associations, et les modalités d'emprunts, de location.
- Créer un répertoire et un agenda communs pour la coordination des salles et du matériel, développer un mode de gestion de cet agenda en utilisant le site internet communautaire.
- Définir des modalités d'emprunts harmonisées.

Fiches actions liées

513. Mieux travailler ensemble

Acteurs

Porteur de projet : CCDz et communes

Élu référent : Soisik Dijon

Service référent : Agenda 21

Partenaires

- services communaux

-MJC

-Ulamir

Contribution au développement durable

Réelle mutualisation de l'offre culturelle (communication et organisation)

Meilleure lisibilité des matériels et équipements disponibles pour les acteurs socio-culturels du territoire et harmonisation des conditions d'usage.

Meilleur taux d'utilisation des salles et équipements et enrichissement du parc en fonction des besoins des utilisateurs.



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Développer le sentiment d'appartenance au territoire

Calendrier

2011	2012	2013
	Création d'un agenda des événements à l'échelle du territoire et diffusion via internet	
Réunion de lancement Inventaire matériel et modalités d'accès Réflexion sur des modalités communes	Création d'un outil commun de gestion du matériel	

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Nb d'événements recensés sur le portail communautaire	8 chaque mois	12 chaque mois
Nb de structures engagées dans l'utilisation partagée des salles et du matériel	25	40

Coûts estimatifs

- temps humain des services des communes
- temps humain du chargé de mission A21

Financement

CCDZ/ communes

Développer le sentiment d'appartenance au territoire

Favoriser les initiatives qui permettent le lien et l'envie de vivre ensemble

Actions

3a – Créer des temps de rencontre et d'échange lors de forums des associations

Il s'agira ainsi pour la communauté de communes et ses communes de créer et de pérenniser des temps d'échanges et de rencontres avec les associations :

- Lors d'un temps fort annuel : pour préparer la rentrée par l'organisation d'un forum pour l'inscription des habitants et de portes-ouvertes des associations sur un weekend (organisation d'ateliers de découverte des activités...)
- Tout au cours de l'année : par différents forums thématiques, dont un forum jeunesse, permettant d'entretenir la dynamique, d'accroître l'intérêt des habitants pour ces forums, d'approfondir les thèmes choisis (conférence, animations).

3b – Soutenir les réseaux d'échange de savoirs existants dans leurs actions et leur donner plus de lisibilité

3c – Accompagner la création d'une structure solidaire communautaire (jardins, restaurant,...) qui s'appuie notamment sur les échanges intergénérationnels

Plusieurs initiatives contribuant à l'enrichissement des liens sociaux existent sur le territoire : Réseau d'échanges réciproques de savoirs de Douarnenez (RERS DZ), centre d'animation des quartiers, jardins familiaux...La communauté de communes peut soutenir les actions existantes et encourager leur rayonnement et leur reproduction à travers tout le territoire. Les moyens d'actions pour soutenir ces initiatives sont à définir en fonction des besoins des porteurs de projet afin de garantir la pertinence et l'efficacité de l'action (soutien financier ? technique ?).

Fiches actions liées

122. Faire remonter les retours d'expériences existants sur le territoire

Acteurs

Porteur de projet : CCDz et communes

Élu référent :

3a Soisik Dijon

3b-c Gaby Le Guellec

Service référent: Agenda 21

Partenaires

- services communaux

- associations

- Point Information Jeunesse / MJC

-ULAMIR

- association d'échange de savoirs RERS DZ

- association vert le jardin (jardins partagés)

-centre social de Kermarron

Contribution au développement durable

Dynamisation du secteur associatif à l'échelle du Pays.

Accompagnement, soutien et développement des organismes à vocation solidaire



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Développer le sentiment d'appartenance au territoire

Calendrier

2011	2012	2013
Lancement du Forum des associations communautaire	Consolidation et pérennisation	Pérennisation
Cartographie des acteurs (associations et organismes solidaires) et identification des financements disponibles	Mise en place de partenariats multi-acteurs	Consolidation

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Nb associations mobilisées	50	60
Nb de visiteur du Forum	500 pers.	800 pers.
Nombre de pers. Participant ou bénéficiant des activités des associations/organisme solidaire	+ 5% (réf. 2011)	+ 10% (réf. 2011)

Coûts estimatifs

- temps humain des services des communes
- temps humain du chargé de mission A21
- soutien financier par subvention selon les besoins
- forum annuel : 3000 €

Financement

CCDZ/ communes

Placer les habitants au centre du projet de territoire

Contexte et enjeux

La sensibilisation et la participation du public constituent l'un des principes énoncés par la Déclaration de Rio de 1992, qui a posé les fondements du concept de développement durable. En matière d'aménagement et d'urbanisme, cette notion de gouvernance prend tout son sens avec la participation des citoyens aux décisions qui influent sur leur cadre de vie quotidien : la démocratie participative vient ainsi enrichir la démocratie représentative.

En France, la nécessité d'une concertation en amont des décisions est apparue dans les années 1970. Cette prise de conscience s'est opérée aux niveaux européen et mondial, avec en particulier la signature, en 1998, de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Cette convention a été signée par la Communauté européenne et 39 États membres du Conseil économique et social des Nations Unies.

Cette notion de participation s'est mise en place à l'échelle nationale avec la création ou l'affirmation du rôle de nombreux Conseils Nationaux, pouvant regrouper des experts, de représentants des collectivités, du monde socio-économique et du tissu associatif. Ces conseils concernent de nombreux secteurs d'activités et sont régulièrement sollicités par le pouvoir exécutif. Il s'agit par exemple du Conseil National du Développement Durable, Conseil National du Bruit, Conseil National de l'Information Statistique, Conseil National de la Vie Associative,...

La Commission Nationale du Débat Public a été créée dans le même temps par Dominique Voynet pour organiser le débat public autour de grands projets d'aménagement (installations portuaires, lignes à grande vitesse, autoroutes, lignes à Très Haute Tension...).

Au niveau régional, des instances consultatives ont été nommées et sont saisies par les préfets de région ou présidents de conseils régionaux pour formuler un avis. Il s'agit par exemple du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. On retrouve des organes consultatifs à l'échelle de chaque département tels que le Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires (ancien Conseil Départemental d'Hygiène).

Localement

A l'échelon local, la participation des citoyens à la gestion des services publics locaux est un besoin qui peu à peu devient une évidence. Le seul fait de choisir tous les six ans l'équipe qui va administrer la collectivité étant insuffisante, le législateur a introduit des dispositions visant à approfondir la démocratie locale. Cependant, ces dispositions ne sont souvent obligatoires que dans les communes de plusieurs milliers à plusieurs dizaines de milliers d'habitants. Elles concernent l'urbanisme, la démocratie de proximité, l'introduction de la démocratie directe dans la vie publique locale. Néanmoins, plusieurs outils facultatifs sont mis à la disposition des élus, comme par exemple :

- ✓ le référendum local qui peut être organisé par toute collectivité territoriale pour recueillir l'avis des citoyens sur un projet de texte ou de décision,
- ✓ une charte de la concertation qui peut être rédigée pour définir les règles du jeu, ainsi que les engagements des différents acteurs de la concertation.

C'est ce dernier outil qui a été choisi par la Communauté de Communes pour structurer la démarche de concertation prévalant à la co-construction de son projet d'Agenda 21 local. Si le procédé a été bien perçu et s'il a permis de tracer les lignes directrices du projet, il a également suscité de nombreuses attentes en terme de communication et de concertation : le développement du territoire de la Communauté de Communes et l'affirmation de son identité ne pourront se faire qu'en pérennisant ce type de processus.

Il s'agit notamment d'identifier les attentes des habitants et usagers du territoire et de valoriser les actions initiées et portées par le monde associatif et socio-économique.

D'autre part, l'Agenda 21 est un projet sur le long terme, les enjeux auxquels il essaie de répondre concernent en tout premier lieu ceux qui vivront sur le territoire dans les années à venir. Dès lors, il apparaît nécessaire d'associer les plus jeunes pour construire avec eux un projet pour les générations futures.

Objectifs

Connaître les besoins de la population (objectif prioritaire n°2)

Faire remonter des retours d'expériences existants sur le territoire (objectif prioritaire n°13)

Développer le lien intergénérationnel et la transmission de savoir-faire (objectif prioritaire n°8)

Les actions de cet objectif sont réparties sur quatre fiches afin de faciliter leur mise en œuvre.

Fiches-actions

4 – Connaître les besoins de la population

4a – Pérenniser la concertation mise en place pour la construction de l'Agenda 21 dans les phases de suivi et d'évaluation

4b – Développer la concertation autour des autres projets du territoire

4c – Proposer des permanences des délégués communautaires

5 – Faire remonter les retours d'expériences existants sur le territoire

5a – Recenser les initiatives en faveur d'un développement durable et les valoriser

6 – Associer les jeunes au projet d'Agenda 21

6a – Sensibiliser les personnes intervenant auprès des jeunes à travailler autour du thème du développement durable

6b – Inciter au lancement de démarche globale de développement durable pour les structures intermédiaires (Agenda 21 scolaire ou des associations)

6c – Mettre en place des actions éducatives en direction des jeunes et des adultes sur les enjeux du DD et l'avenir du territoire

7 – Renforcer la place des jeunes dans nos communes

7 a - Relancer le forum jeunesse

7b - Elargir l'offre de formation en lien avec l'économie locale

7c - Mettre à disposition des jeunes une offre de logements adaptés (jeunes, étudiants, saisonniers,...)

Placer les habitants au centre du projet de territoire

Connaître les besoins de la population

Actions

4a – Pérenniser la concertation mise en place pour la construction de l'Agenda21 dans les phases de suivi et d'évaluation

Via la mise en place de plusieurs outils et temps de rencontre :

- Le comité de suivi sera composé d'élus, de fonctionnaires de la CCDZ, des représentants des porteurs de projets et des partenaires ainsi que des parties prenantes. Ce comité de suivi se réunira deux fois par an afin d'évaluer l'évolution de la réalisation des actions et de faire des propositions pour leur mise en œuvre.
- Un forum annuel Agenda 21, permettant l'accueil de la population et de l'ensemble des parties prenantes, pour faire un bilan permettant de juger de la mise en œuvre du projet et des résultats obtenus.
- Poursuivre l'information et la mobilisation via la presse et les bulletins des collectivités, l'utilisation du site internet et de la newsletter, élaborer une lettre trimestrielle de l'Agenda 21.

4b – Développer la concertation autour des autres projets du territoire

Impliquer la population dès la construction du projet permet d'aider à sa définition en faisant connaître les besoins et attentes des habitants.

Cette concertation peut se faire selon trois degrés :

- en informant sur les projets dès leur élaboration (publication, réunion d'information, stand)
- en consultant la population pour mieux connaître ses besoins et attentes (enquête, questionnaires)
- en créant des conseils consultatifs locaux (population, agents, élus).

4c – Proposer des permanences des délégués communautaires

Proposer une permanence des délégués communautaires dans les locaux de la communauté de communes.

Fiches actions liées

111. Communiquer sur les compétences et les projets portés par la Communauté de Communes

511. Coordination des différents projets pour un développement durable

513. Mieux travailler ensemble

Acteurs

Porteur de projet : CCDz

Élu référent : William Boulic

Service référent : Agenda 21

Partenaires

-

Contribution au développement durable

Consolidation de la mobilisation des parties prenantes autour de l'Agenda 21



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Calendrier

2011	2012	2013
Création d'un groupe de suivi A21, d'un forum pour la présentation du programme d'action Agenda 21	forum annuel DD	forum annuel DD
Informers et concerter sur les projets de la CCDZ		

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Fréquentation du forum Développement durable	500	500
Nb de réunions du Comité de Suivi de l'Agenda 21	2	2
Nb de projet soumis aux conseils consultatifs	1	3
Nb opération de communications spécifiques « projet »	4	6
Nb de permanences communautaires	45	45
Nb de visiteurs/an	180	220

Coûts estimatifs

Mise en œuvre de l'Agenda 21 :

- cout d'un poste chargé de mission A21 à plein temps : 27 000€
- organisation d'un forum annuel DD : 3000€
- diffusion d'un dépliant A21 : à définir selon format choisi

Pour les différents temps d'information vers la population :

- Action de sensibilisation ou d'information budgétée sur les différents projets
- Temps d'information général : 2000€

Financement

CCDZ

Placer les habitants au centre du projet de territoire

Faire remonter les retours d'expériences existants sur le territoire

Actions

5a – Recenser les initiatives en faveur d'un développement durable portées par des structures ou des habitants et les valoriser

La présentation d'exemples concrets est un des moyens les plus efficaces grâce à l'impact direct des actions qui peuvent être reprises par chacun à son niveau (entreprises, collectivités, habitants).

Définir les moyens et le cadre du recensement : Quelles initiatives, quels critères ? Quel support, questionnaire ?

Faire remonter les initiatives :

- par le biais des structures organisées qui transmettraient un questionnaire aux personnes adhérentes pour recenser les initiatives individuelles :
- par un appel à projet direct (familles, écoles, associations, entreprises), en faisant connaître la plateforme de recensement (Presse, forum DD)

Permettre la diffusion de l'information concernant ces initiatives :

- par une plateforme internet pour la présentation des initiatives, et un forum virtuel (site internet Agenda 21)
- par le biais d'internet, le bulletin communautaire, les bulletins communaux, une lettre trimestrielle de l'Agenda 21
- par des temps et des lieux d'échange : des réunions et un forum annuel pour la mise en réseau des initiatives

Fiches actions liées

Acteurs

Porteur de projet : CCDz

Élu référent :

Service référent : Agenda 21

Partenaires

- collectivités

- associations, entreprises

Contribution au développement durable

Créer une forte dynamique et multiplier les actions de développement durable sur le territoire

Valoriser les actions existantes sur le territoire



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Calendrier

2011	2012	2013
Elaboration du cadre de recensement		
Diffusion du questionnaire et appel à projet	Communication sur les retours d'expérience lors d'un forum DD	

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Nombre d'initiatives recensées	6	10
Nb de visiteurs des pages internet « initiatives DD »	100/mois	500/mois
Nombre cumulé des différents participants aux réunions « initiatives DD »	50	75

Coûts estimatifs

Temps du chargé de mission A21

Financement

CCDZ

Associer les jeunes au projet d'Agenda 21

Actions

La mobilisation des habitants du territoire est vitale pour la mise en œuvre de l'Agenda 21, et plus spécifiquement l'implication des jeunes pour préparer de futurs adultes éco-responsables. La communauté de communes aura un rôle de sensibilisation et d'impulsion auprès de structures relais afin de multiplier les actions visant au développement durable.

6a – Sensibiliser les personnes intervenant auprès des jeunes à travailler autour du thème du développement durable

Cette sensibilisation s'adressera aux différentes structures d'accueil des jeunes : écoles, collèges, lycées, CLSH, associations sportives, foyer jeunes...

- Apporter un accompagnement avec un intervenant pour la sensibilisation / formation des animateurs (temps du chargé de mission A21 et en donnant mission à des associations)
- Mettre à disposition des outils pédagogiques pour la sensibilisation au développement durable (ludothèque ? malle Roule ta Boule ? ...)

6b – Inciter au lancement de démarches globales de développement durable pour les structures intermédiaires (écoles, associations,..)

A la suite de cette première action de sensibilisation, les différentes structures relais seront mobilisées et accompagnées pour mener leur propre démarche de développement durable. Ces démarches concrètes viseront la modification des pratiques (économies d'eau, énergie) et l'implication des responsables et des enfants.

Les écoles seront mobilisées en priorité afin d'agir sur le premier lieu d'accueil des enfants. Les démarches « école éco-responsable » ou « Agenda 21 scolaire » seront encouragées par un accompagnement dans l'élaboration de la démarche et des aides pour l'équipement des écoles en dispositifs éco responsables (composteur, économiseurs d'eau...).

6c – Mettre en place des actions éducatives en direction des jeunes et des adultes sur les enjeux du DD et l'avenir du territoire

Il s'agit d'abord de coordonner et renforcer les animations envers les jeunes. Les projets pédagogiques pourront ainsi intégrer des animations sur les déchets mais également sur l'eau, les énergies, le commerce équitable...

La sensibilisation des adultes doit également être développée, en prenant soin de varier les animations.

Fiches actions liées

Acteurs

Porteur de projet : CCDz

Élu référent : Gaby Le Guellec

Service référent : Agenda 21

Partenaires

-service jeunesse Douarnenez

-MJC, Ulamir, associations

-écoles

Contribution au développement durable

Renforcement de la sensibilisation au développement durable et de sa mise en œuvre



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Placer les habitants au centre du projet de territoire

Calendrier

2011	2012	2013
	Sensibilisation, formation et mobilisation Accompagnement des démarches DD	Premiers bilan des structures engagées, valorisation des actions effectuées et mobilisation de nouvelles structures relais
	Coordination des animations DD auprès des enfants	Développement d'actions pour adultes (en s'appuyant sur le forum DD)

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Nb d'actions de sensibilisation/formation réalisées	à définir en fonction de l'élaboration du projet	
Nb de structures engagées dans des démarches de développement durable	5	10
nb de personnes concernées	selon la taille des structures engagées	

Coûts estimatifs

Temps du chargé de mission A21 pour mobilisation et accompagnement des structures
 Financement d'une mission de sensibilisation développement durable selon le conventionnement d'associations
 Acquisition de matériel pédagogique
 Subvention pour la mise en place d'équipements éco-responsables

Financement

CCDZ

Renforcer la place des jeunes dans nos communes

Actions

7a – Relancer le forum jeunesse (voir fiche action 3 page 17)

7b – Elargir l'offre de formation en lien avec l'économie locale

L'attractivité du territoire auprès des jeunes passe d'abord par l'offre de formation et d'accès à l'emploi (stage, premiers emplois...) : plusieurs propositions seront développées :

- pour élargir l'offre de formation en développant les pôles de compétences liés à l'économie locale :

Cette action nécessite un travail à deux échelles pour renforcer l'offre de formation supérieure et les formations professionnelles, notamment les filières sport-étude et l'alternance : Il s'agit à la fois de mobiliser les acteurs locaux (chefs d'établissement), et d'inscrire la communauté de communes dans les instances décisionnelles (région, éducation nationale).

- pour permettre aux jeunes de s'insérer dans la vie professionnelle :

Aider à l'orientation des jeunes en renforçant les actions de découverte des métiers et des entreprises (journées portes ouvertes, stage de découverte).

Mener une action de sensibilisation vers les entreprises dans le cadre de la compétence développement économique pour favoriser l'ouverture des entreprises aux stages, développer le parrainage de jeunes par des professionnels.

7c – Mettre à disposition des jeunes une offre de logements adaptés (jeunes, étudiants, saisonniers, jeunes actifs,...)

L'action n°16 du PLH « prendre en compte les besoins des jeunes (apprentis, stagiaires, saisonniers) » vise à développer une offre de logement adaptée pour cette population spécifique. Une analyse des besoins en logement des jeunes à l'échelle du territoire et la réalisation d'un plan d'actions sont prévus dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). Quelques idées sont déjà évoquées :

A court terme : développer une offre de petits logements, encourager la colocation (y compris entre jeunes et personnes âgées).

A moyen/ long terme : réfléchir à la création d'un Foyer soleil ou foyer jeunes travailleurs (en lien avec ceux de Quimper)

Plusieurs structures prennent ensuite le relais pour accompagner les jeunes dans leur recherche de logement (communes, point information jeunesse...).

Fiches actions liées

Acteurs

Porteur de projet : CCDz et communes

Élu référent : Gaby Le Guellec

Services référents:

7a-b Agenda 21

7c Habitat

Partenaires

- Région, Département
- Bailleurs sociaux
- Mission locale
- Point information jeunesse
- MJC
- écoles, UBO
- fédération maritime de la baie de Douarnenez (formation et filière sport étude)
- Communes (CCAS...)

Contribution au développement durable

Maintien des jeunes au sein du Pays (formation et premier emploi)

Satisfaction des besoins en logement pour les jeunes



Climat



Biodiversité



Solidarité



Epanouissement



Responsabilité

Calendrier

2011	2012	2013
	Réunion des acteurs locaux de la formation- Identification des possibilités de développement de l'offre de formation Faire remonter le projet dans les instances décisionnelles	
	Mobilisation des entreprises (porte ouverte, intervention en lycée, stages, parrainage...)	
Validation du PLH, développement d'une offre de logements adaptée aux jeunes		

Indicateurs et résultats attendus

	2012	2013
Fréquence du Forum jeunesse	1/an	1/an
Nombre de jeunes en formation (post bac et/ou professionnalisantes) <i>à définir selon les données initiales disponibles</i>	+ x% ou +n	
Nombre de logement occupés par des moins de 30 ans (dt colocation et inter-génération) <i>à définir selon les données initiales disponibles</i>	+ x% ou +n	

Coûts estimatifs

Développement d'une offre de petit logement : 20 000€

Financement

CCDZ